
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1er octobre 2019 à 19 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h 05.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse, madame Caroline Bourgeois souhaite la bienvenue aux citoyens, aux membres du conseil, aux représentants des directions, ainsi qu'au lieutenant du poste de quartier 45.

Madame la mairesse revient sur la marche pour le climat qui a eu lieu de 27 septembre dernier. Elle souligne la participation de plusieurs citoyens de l'arrondissement à cette marche qui a permis de lancer un message fort. À cet effet, elle répond que pour sa part, le message est entendu.

Elle mentionne la réalisation de plusieurs travaux majeurs de réfection routière qui ont été effectués ou qui seront complétés d'ici la fin de l'année dans l'arrondissement, notamment ceux du boulevard Guoin, de la rue Sherbrooke et du boulevard Perras.

Elle invite ensuite les citoyens à visionner un vidéo produit par l'arrondissement concernant le travail des agents de la propreté urbaine, ou plus communément appelé éboueurs de l'arrondissement et de l'importance de leur travail de collecte dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets.

Par la suite, elle présente une autre vidéo afin de lancer la nouvelle campagne de séduction de l'arrondissement. Cette nouvelle campagne vise à faire découvrir ou redécouvrir les attraits de l'arrondissement. Elle invite les citoyens et citoyennes, les commerçants, les organismes et les partenaires, à partager ces publications dans les différents médias.

Elle termine en mentionnant la lettre ouverte qu'elle a lancée dans les médias afin d'interpeller le gouvernement fédéral, en cette période électorale, de ne pas oublier l'est de Montréal, elle désire les encourager à investir dans l'arrondissement, notamment en transport.

CA19 30 10 0324

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} octobre 2019, tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA19 30 10 0325

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 3 SEPTEMBRE 2019 - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - 10 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2019 et le procès-verbal de correction du 10 septembre 2019.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- 4 questions concernant l'emprise de trois mètres à l'arrière des résidences de la 94^e Avenue
 - 1 demande de rencontre avec les résidents de la 94^e Avenue
 - 2 questions pour l'ouverture de la rue Jules-Helbronner sur la 94^e Avenue
 - 2 interventions sur la dérogation mineure qui est au point 40.08 de l'ordre du jour
 - 1 intervention concernant diverses requêtes faites au 311
 - 1 question sur les pucerons des tilleuls qui causent la miella
 - 1 intervention sur le diagnostic des parcs et sur la marche exploratoire du boulevard Gouin
-

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la Conseillère Lisa Christensen remercie les citoyens de s'être déplacés en grand nombre à la séance du conseil de ce soir. Elle rappelle que samedi prochain aura lieu la distribution de compost au parc Don Bosco. Elle invite les citoyens à participer au sondage sur la collecte de résidus alimentaires.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine remercie les citoyens de leur présence. Elle invite les citoyens à se procurer le nouveau calendrier culturel et à participer aux différentes activités qui y sont proposées. Elle remercie le personnel pour la qualité de l'offre de service qui est proposée dans le calendrier. Le mois d'octobre étant le mois du cancer du sein, elle invite les femmes et les hommes à prendre rendez-vous avec leur médecin afin d'avoir un examen à cet effet. Elle termine en souhaitant une bonne Halloween aux citoyens.

Monsieur le conseiller Richard Guay remercie la mobilisation citoyenne qu'il constate ce soir. Il invite les enfants et les familles à participer aux différentes activités offertes par l'arrondissement dans le cadre de l'Halloween.

Madame la conseillère Suzanne Décarie souligne la journée internationale des personnes âgées le 1^{er} octobre et invite les citoyens à reconnaître le chemin de vie parcouru par ceux-ci. De plus, le 4 octobre prochain aura lieu la 3^e édition du salon des aînés de la Pointe-de-l'Île où seront présentés les services et les ressources offerts aux aînés de l'est de Montréal. Elle invite également les résidents à participer au sondage sur les navettes fluviales qui se trouve sur le site Web de Navark, ainsi que sur le site de la

société des traversiers du Québec, et ce, dans le but d'améliorer l'offre de services. Enfin, elle rappelle aux résidents de ne pas déposer les feuilles mortes en bordure de la rue en vue de la collecte verte et qu'il est important de les ramasser dans des sacs prévus à cet effet.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà demande à la mairesse d'augmenter la sécurité et la fluidité aux abords de l'autoroute 25 en augmentant le nombre d'entrée et de sorties dans l'arrondissement, et ce, afin d'éviter un accident similaire à celui de l'autoroute 440. Il dépose des documents à cet effet.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel souligne la participation des citoyens et des employés à la journée découverte qui s'est tenue le 7 septembre dernier. Il remercie le personnel de l'arrondissement pour la réussite de cette journée. Il invite enfin les familles et les enfants à découvrir la caserne de pompier numéro 38 lors de la journée porte ouverte le samedi 5 octobre prochain. Cette journée sera également l'occasion pour les enfants de participer à des activités en lien avec la sécurité incendie.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Dépôt de correspondances entre l'arrondissement et le Comité des citoyens de la 94^e Avenue concernant la problématique d'accumulation d'eau sur la 94^e Avenue.
- Dépôt d'une pétition sur le respect et l'application du règlement régissant les milieux naturels – écoterritoire de la part du Comité des citoyens de la 94^e Avenue.
- Dépôt d'une pétition contre l'ouverture d'une nouvelle portion de rue entre la 94^e Avenue et la rue Jules-Helbronner de la part du Comité des citoyens de la 94^e Avenue.
- Dépôt d'une pétition concernant la dérogation mineure relative à la propriété située au 12345, 94^e Avenue (lot actuel 1 248 087) de la part du Comité des citoyens de la 94^e Avenue.
- Dépôt du compte rendu de la marche exploratoire sur Gouin tenue au printemps 2019 en collaboration avec Tandem RDP/PAT.
- Dépôt du rapport 2019 de l'organisme Prévention Pointe-de-l'île contenant leurs observations sur la sécurité dans les parcs de l'arrondissement.
- Dépôt du conseiller, Giovanni Papanà, concernant la demande d'une voie d'accès à l'autoroute 25 pour Rivière-des-Prairies.

CA19 30 10 0326

OCTROI - CONTRAT - DERIC CONSTRUCTION INC. - AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DE L'EST - LOT 2 - CONSTRUCTION D'UNE JETÉE ET D'UNE PROMENADE RIVERAINE - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-PARC18-05 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Deric Construction inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 6 539 266,36 \$, taxes incluses pour l'aménagement du lot-2 de la plage de l'Est - Construction d'une jetée et d'une promenade riveraine, le tout conformément à l'appel d'offres public RP-PARC18-05 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 7 293 193,00 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

D'autoriser l'utilisation de fonds de parcs pour un montant de 695 000 \$;

D'autoriser l'affectation de surplus de l'arrondissement pour un montant de 2 553 413,35 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera financée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1194281038

CA19 30 10 0327

RATIFICATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT - 2632-2990 QUÉBEC INC. - LES EXCAVATIONS DDC - LOCATION - RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR, POUR LES ACTIVITÉS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 14-13789

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De ratifier une dépense additionnelle de 25 663,57 \$, taxes incluses du contrat accordé à la compagnie 2632-2990 Québec inc. - Les Excavation DDC, pour la location d'une rétrocaveuse de marque John Deere, modèle 410J, avec opérateur, pour les activités d'aqueduc et d'égout, le tout conformément à l'appel d'offres public 14-13789;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1173692001

CA19 30 10 0328

APPROBATION - CONVENTION DE PRÊT - MUSÉE DE LA CIVILISATION ET ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - DU 21 OCTOBRE 2019 AU 26 FÉVRIER 2020 - EXPOSITION "CLÉMENCE DESROCHERS, DE LA FACTRIE AU MUSÉE" - APPROBATION - CONTRAT D'EXPOSITION ITINÉRANTE - MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE SHERBROOKE ET ARRONDISSEMENT - LOCATION DE L'EXPOSITION

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de prêt entre le Musée de la civilisation et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et le contrat d'exposition itinérante entre le Musée des beaux-arts de Sherbrooke et l'arrondissement, d'une durée de quatre (4) mois, débutant le 21 octobre 2019 et se terminant le 26 février 2020 pour la tenue de l'exposition "*Clémence DesRochers. De la Factrie au Musée*";

D'autoriser une dépense de 6 323,63 \$, taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1193704001

CA19 30 10 0329

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance du 9 août 2019.

ADOPTÉ

30.01

CA19 30 10 0330

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance du 19 juin 2019.

ADOPTÉ

30.02

CA19 30 10 0331

MODIFICATION - RÉOLUTION CA19 30 09 0299

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De modifier la résolution CA19 30 09 0299, adopté lors de la séance du conseil du 3 septembre 2019, afin de remplacer le nom de l'organisme " Table de concertation des aînés Montréal-Est/PAT " par le nom suivant :

- **Association Bénévole de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est, pour et au nom de la Table de concertation des aînés Montréal-Est/PAT.**

ADOPTÉ

30.03 1195057008

CA19 30 10 0332

ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - PÉRIODE - AOÛT 2019 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE - 27 JUILLET AU 23 AOÛT 2019 - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - PÉRIODE - AOÛT 2019 - DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - PÉRIODE - AOÛT 2019

Madame Nathalie Pierre-Antoine déclare son intérêt sur ce point.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'août 2019 et en matière de ressources financières pour la période du 27 juillet au 23 août 2019.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois d'août 2019 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'août 2019.

ADOPTÉ

30.04 1194230008

CA19 30 10 0333

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30090 « RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES »

Monsieur Giovanni Rapanà, conseiller de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA19-30090 intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.01 1195057010

CA19 30 10 0334

PRÉSENTATION ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30090 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES »

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De déposer, présenter et d'adopter le projet de règlement numéro RCA19-30090 intitulé : « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. »

ADOPTÉ

40.02 1195057010

CA19 30 10 0335

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO PP-129

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 septembre 2019, relativement au premier projet de résolution numéro PP-129 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel à des fins de l'usage « habitation collective » située au 16330, rue Bureau, sur le lot 1 876 189 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies. »

ADOPTÉ

40.03 1190565012

CA19 30 10 0336

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO PP-130

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 septembre 2019, relativement au premier projet de résolution numéro PP-130 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant du bâtiment sis au 13201, rue Sherbrooke Est sur le lot 1 504 980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles. »

ADOPTÉ

40.04 1190565014

CA19 30 10 0337

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-129

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande la construction et l'occupation d'un bâtiment situé au 16330, rue Bureau, aux fins de l'usage « habitation collective » sur le lot portant le numéro 1 876 189;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 3 septembre 2019 ainsi que la tenue de l'assemblée publique de consultation en date du 19 septembre 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le **second** projet de la résolution numéro PP-129 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel situé au 16330, rue Bureau à des fins de l'usage « habitation collective » sur le lot 1 876 189 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de la Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.05 1190565012

CA19 30 10 0338

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-130

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant a fait une demande afin de permettre l'implantation d'une aire de stationnement de trois cases à l'intérieur d'une cour avant, en façade d'un bâtiment commercial;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 3 septembre 2019 ainsi que la tenue de l'assemblée publique de consultation en date du 24 septembre 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le **second** projet de la résolution numéro PP-130 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant du bâtiment sis au 13201, rue Sherbrooke Est sur le lot 1 504 980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.06 1190565014

CA19 30 10 0339

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-128

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande à être autorisé deux (2) bâtiments commerciaux projetés aux 12230 et 12260, rue Sherbrooke Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite des dérogations au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 2 juillet 2019 ainsi que la tenue de l'assemblée publique en date du 18 juillet 2019 et l'adoption du second projet le 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-128 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction de deux (2) bâtiments commerciaux projetés aux 12230 et 12260, rue Sherbrooke Est, sur les lots projetés portant les numéros 6 317 270 et 6 317 271 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.07 1193469010

CA19 30 10 0340

DÉROGATION MINEURE - 12345, 94e AVENUE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT les différentes problématiques constatées dans le secteur concerné par la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement ne souhaite pas procéder à la densification du secteur concerné par la présente demande de dérogation mineure (94e Avenue) notamment pour des raisons à caractères urbanistiques;

CONSIDÉRANT que les critères prévus par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement RCA09-DM01 sur les dérogations mineures pour l'octroi d'une dérogation mineure ne sont pas rencontrés;

CONSIDÉRANT enfin que les personnes intéressées par cette demande ont eu l'occasion d'être entendues par le Conseil d'arrondissement;

Il est proposé par madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen
monsieur le conseiller Gilles Déziel, monsieur le conseiller Giovanni Rapanà,
madame la conseillère Suzanne Décarie, monsieur le conseiller Richard Guay,
madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De refuser la demande de dérogation mineure concernant la superficie minimale de deux lots prévus sur le terrain situé au 12345, 94e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.08 1195270006

CA19 30 10 0341

PIIA - BÂTIMENT COMMERCIAL - 1300-1400, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE, LOCAL 102 - LOT 1 093 085 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 août 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à l'installation de deux enseignes, à plat et au sol, pour un commerce situé aux 1300-1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste, local 102, sur le lot 1 093 085, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout conditionnellement à ce que :

- **l'enseigne à plat sur le bâtiment soit modifiée de manière à ce qu'elle s'arrime au traitement visuel commun des enseignes existantes sur le bâtiment, c'est-à-dire, une couleur beige identique aux autres enseignes à plat du bâtiment principal.**

L'apparence de l'affichage modifiée est présentée sur les plans préparés par la firme « Montreal Neon Signs » et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 27 août 2019.

ADOPTÉ

40.09 1198238007

CA19 30 10 0342

PIIA - BÂTIMENT COMMERCIAL - 7825 À 7829, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST - LOTS 1 278 964 ET 1 278 966 - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 septembre 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article à l'article 130 de la section 18 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à l'affichage pour bâtiment commercial situé aux 7825 à 7529, boulevard Henri-Bourassa Est, tel qu'illustré sur les plans remis par le requérant en date du 27 août 2019, sur les lots numéro 1 278 966 et 1 278 964, circonscription de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

- D'approuver l'apparence de l'affichage, telle que présentée sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 27 août 2019.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.10 1190565017

CA19 30 10 0343

PIIA - BÂTIMENT COMMERCIAL - 500, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - LOT 1 092 985 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 septembre 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 et à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à l'affichage pour un bâtiment commercial situé au 500, boulevard Saint-Jean-Baptiste, tel qu'illustré sur les plans remis par le requérant en date du 27 août 2019, sur le lot portant le numéro 1 092 985, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

- D'approuver l'apparence de l'affichage telle que présentée sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 27 août 2019.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.11 1190565018

CA19 30 10 0344

PIIA - TERRAIN DE LA PLAGE DE L'EST - LOTS 6 073 401 ET 1 875 960 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 septembre 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 et à l'article 103.2 de la section 13.1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à la construction d'une jetée et d'une promenade et à l'aménagement du terrain de la plage de l'Est - Phase 2 des travaux - sur le terrain de la Plage de l'Est situé sur les lots portant les numéros 6 073 401 et 1 875 960, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

- D'approuver la construction d'une jetée et d'une promenade, telle que présentée sur les plans de la jetée et de la promenade préparés par Franco L. Ruccolo, architecte, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 22 août 2019;
- D'approuver l'aménagement du terrain, tel que présenté sur les plans d'aménagement paysager préparés par le Service conception des parcs de la Division de l'ingénierie, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 22 août 2019.

Les matériaux et couleurs proposés pour la jetée et la promenade sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Bois IPÉ	Garde corps et plancher de la jetée		Naturel / bois brun foncé
Acier galvanisé	Structure de la jetée		Acier galvanisé
Aluminium	Rideau métallique sur rail sous la jetée		Couleur aluminium
Béton	Promenade		Gris pâle

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.12 1190565019

CA19 30 10 0345

PIIA - BÂTIMENT INSTITUTIONNEL - 7650, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS - LOT 3 149 705 - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 septembre 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à l'affichage pour un bâtiment institutionnel situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis sur le lot portant le numéro 3 149 705, dans le district de Rivière-des-Prairies.

- D'approuver l'apparence de l'affichage, telle qu'illustrée sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 3 septembre 2019.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.13 1190565021

CA19 30 10 0346

PIIA - BÂTIMENT INSTITUTIONNEL - 12090, RUE NOTRE-DAME EST - LOT 5 303 596 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 septembre 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 et à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à l'affichage pour un bâtiment institutionnel situé au 12090, rue Notre-Dame Est, sur le lot portant le numéro 5 303 596, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

- D'approuver l'apparence de l'affichage, telle qu'illustrée sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 3 septembre 2019.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.14 1190565020

CA19 30 10 0347

PIIA - BÂTIMENT COMMERCIAL - 11850, RUE SHERBROOKE EST - LOT 6 103 869 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 septembre 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à l'affichage pour le bâtiment commercial situé au 11850, rue Sherbrooke Est, sur le lot 6 103 869, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout conditionnellement à ce que :

- **les aménagements à la base des enseignes sur poteau soient bonifiés de manière à bien dissimuler la base à partir de la rue Sherbrooke Est.**

D'approuver l'apparence de l'affichage, telle que présentée sur les plans préparés par la firme « Version Création » et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 21 août 2019.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.15 1198238008

CA19 30 10 0348

PIIA - BÂTIMENT COMMERCIAL - 11837, RUE NOTRE-DAME EST - LOT 1 092 272 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 septembre 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 122 des sections 13 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à l'installation de quatre (4) enseignes pour un commerce situé au 11837, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 272, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur le plan déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 20 août 2019.

ADOPTÉ

40.16 1193469014

CA19 30 10 0349

AMENDEMENT - RÉOLUTION CA18 30 02 0034 - PIIA - BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL JUMELÉ - 17000, BOULEVARD GOUIN EST - LOT 4 607 384 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 septembre 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA18 30 02 0034, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), visant l'aménagement de terrain pour un bâtiment résidentiel multifamilial jumelé situé au 17000, boulevard Guoin Est, sur le lot 4 607 384, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Le projet vise l'ajout d'une rampe d'accès universel pour desservir l'entrée principale de l'édifice, ce qui vient modifier le plan d'aménagement autorisé par la résolution CA18 30 02 0034, le tout, tel qu'illustré sur le plan et la perspective déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 5 septembre 2019.

ADOPTÉ

40.17 1195270009

CA19 30 10 0350

AMENDEMENT - RÉOLUTION CA18 30 02 0035 - PIIA - BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL JUMELÉ - 16281, RUE FORSYTH - LOT 6 174 627 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 septembre 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA18 30 02 0035, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), visant l'aménagement de terrain pour un bâtiment résidentiel multifamilial jumelé situé au 16281, rue Forsyth, sur le lot 6 174 627, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Le projet vise l'ajout d'une rampe d'accès universel pour desservir l'entrée secondaire située à l'arrière de l'édifice. La rampe sera intégrée à l'aménagement paysager de la cour arrière, ce qui vient modifier le plan d'aménagement autorisé par la résolution CA18 30 02 0035, le tout, tel qu'illustré sur le plan ainsi que la perspective déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 5 septembre 2019.

ADOPTÉ

40.18 1195270010

CA19 30 10 0351

AMENDEMENT - RÉOLUTION CA08 30 11 0479 - PIIA - BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL - LOT 4 286 696 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 septembre 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA08 30 11 0479 adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 novembre 2008, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial projeté sur le lot 4 286 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 11197, rue Claude-Mathias-Fanef, dans la phase IV du projet résidentiel Faubourg de la Pointe-aux-Prairies, l'architecture du modèle, les matériaux de parement extérieur, l'aménagement du terrain ainsi que l'implantation du bâtiment, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Le tout, tel qu'illustré sur la perspective déposée et estampillée par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 28 août 2019, de même que sur le *plan projet d'implantation*

d'une maison pour demande de permis préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 9 août 2019, minute 32177.

Les matériaux et couleurs proposés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Brique	Façade	Techo-Bloc	Gris graphite / Griffintown
Pierre	Façade	Techo-Bloc	Gris Graphite / Allür
Pierre	Éléments décoratifs	Permacon	Blanc cassé / Cardiff
Pierre	Allèges	Pierre Indiana	Calcaire Naturel
Aluminium	Solins, fascias, cadrages, portes et fenêtres	Gentek	Noir
Bardeau d'asphalte	Toit	BP	Taupe / Mystique

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.19 1193469016

CA19 30 10 0352

APPROBATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT - ANNÉE 2019 - ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2019.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA19-(C-4.1)-004E** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA19-(B-3)-001E** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA19-(P-1)-001E** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA19-(RCA09-Z01)-001E** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les calèches (17-079, article 55), l'ordonnance numéro **OCA19- (17-079)-001E** jointe à la présente, permettant la circulation de calèches, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA19-(P-3)-001E** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.20 1192971002

CA19 30 10 0353

TITULARISATION - UN (1) EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU - MATRICULE 100136953 - PERMANENCE D'EMPLOI - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule 100136953, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1192700010

CA19 30 10 0354

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 42

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 novembre 2019.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement